

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 98 (1953)
Heft: 10

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Rédaction-Direction: Colonel-brigadier Roger Masson

Rédacteur-Adjoint: Major Georges Rapp

Administration: Lt-colonel Ernest Buetiger

Editeurs et expédition: Imprimeries Réunies S. A., av. Gare 33, Lausanne
(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II. 5209.)

Annonces: Publicitas S. A., succursale, rue Centrale 15, Lausanne

ABONNEMENT: Suisse: 1 an Fr. 12.—; 6 mois Fr. 7.—; 3 mois Fr. 4.—
Etranger: 1 an Fr. 15.—; 6 mois Fr. 8.—; 3 mois Fr. 4.50

Prix du numéro: Fr. 1.50

Etat-Major VI

La situation

L'appréciation d'une situation et la recherche des moyens pour y faire face constituent l'acte élémentaire du commandement puisque chaque situation détermine chez celui qui commande un état d'esprit nouveau ; cet état d'esprit se traduit par une décision, laquelle implique tantôt des dispositions nouvelles, tantôt la simple confirmation des dispositions antérieures. A la guerre, en manœuvres même, les situations se succèdent trop vite pour qu'on ait le temps de mûrir la décision à prendre. On est tenu d'abréger parfois outre mesure ses réflexions. S'il est bon de savoir se décider rapidement, on risque à la longue d'habituer son esprit à faire un travail incomplet. Notre propos est d'étudier ici l'acte qui consiste à déduire d'une situation donnée les dispositions à prendre pour y faire face.

* * *

L'opération ainsi envisagée comprend un terme initial qui est la situation et un terme final qui est la décision. Le problème consiste à passer de l'un à l'autre. L'idéal serait de pouvoir passer, par une suite rigoureuse de raisonnements de la situation à la décision ; ce serait l'application de la méthode